



Nos séminaires en ligne du Cycle "Santé Numérique"

Les algorithmes, les données de santé numérisées ainsi que les réseaux de partage de ces données posent de multiples questions : comment les algorithmes fonctionnent-ils ? Qui les crée et à quelles fins ? Comment sont-ils ensuite utilisés ? Avec quelles conséquences sur le travail des praticiens et sur la relation aux patients ? Sous couvert de « qualité de soin », serons-nous les assistants ou les assistés des logiciels intelligents.

A l'heure des Big data, on ne peut que constater l'absence ou la très grande discrétion des débats politiques quant à la gestion et à la protection de nos données de santé, particulièrement sensibles et dont, comme tant d'autres données de nos vies, le système technique dispose déjà, parfois même à notre insu. Dans notre champ, la numérisation s'accompagne d'un renforcement de la responsabilité du patient qui devient gestionnaire de son dossier médical. Elle entraîne également des procédures et des dispositifs qui ne sont pas sans conséquences sur le secret professionnel et la responsabilité des praticiens.

Sur fond de dualisation croissante de la société, le développement de la numérisation du monde pose les limites des formes démocratiques de nos sociétés et doit nous interroger sur la nécessité de définir de nouvelles règles de droit qui continueront de garantir et de protéger un espace d'intimité et de confidentialité pour l'ensemble de la population. Ces droits qui sont pour nous nécessaires à toute relation de confiance, à fortiori au lien indispensable à la pratique des métiers d'aide et de soin. Mais au-delà de nos pratiques, il s'agit de s'interroger en quoi l'utilisation exponentielle des algorithmes modifie l'exercice du pouvoir et le fonctionnement démocratique que nous avons connus jusqu'ici ?

- **ECHOS DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE CE CYCLE « SANTÉ NUMÉRIQUE » DU 16/01/2020 PORTANT SUR L'OUTIL INTERRAI PAR HÉLÈNE COPPENS :**



• **LES ENREGISTREMENTS DE LA SÉANCE DU 21/01/2021 :**

Partie 1 : « Big data et traitement des données santé » par Pierre Malebay, Data-manager, coordinateur à la Plate-forme de concertation pour la santé mentale de Bruxelles.

Partie 2 : Le traitement des données à caractère personnel : et l'acteur de la santé là-dedans ? Par Jean-Marc Van Gyseghem Avocat et directeur de recherche, UNamur.

Partie 3 : Concertation et questions/réponses

Prochaine séance le **19/03/2021 de 13h30 à 15h30** avec V i n c e n t M a g o s
Psychanalyste, ancien responsable de la coordination de l'aide aux victimes de
maltraitance, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Résistance à
l'algocratie »

INSCRIPTION POUR LA SÉANCE DU 19/03/2021

Prénom (Required)
Nom (Required)
Institution (Required)
Fonction (Required)
CP. Localité (Required)
E-mail (Required)

Cochez l'option qui vous convient

Les dates (Required)

19/03/2021 de 13h30 à 15h30

La version en ligne est gratuite et ceux ayant payé le droit d'entrée (pour la 2^e et/ou la 3^e séances) seront remboursés. Nous vous invitons à vérifier dans les semaines à venir que le remboursement est fait. Dans le cas contraire, veuillez-vous adresser à yj@lbsm.be.

Submit